



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 14 septembre 2023

Objet : Attribution des jours de sujétions particulières.

Monsieur le Maire de la ville de Nice,

À l'occasion des réunions de rentrée d'août 2022, vous aviez annoncé aux agents de l'Éducation, de la Petite Enfance et de l'Animation votre décision de leur attribuer trois jours de sujétions particulières en reconnaissance de la pénibilité liée à leurs obligations, mais aussi à leur rythme et leur environnement de travail.

Ces derniers ont d'ailleurs été destinataires du courrier que vous aviez tenu à leur adresser fin août 2022.

Si les agents de l'Éducation ont rapidement pu bénéficier de ces jours, les personnels de la Petite Enfance sont toujours en attente de leur attribution pour l'année 2023.

Les agents de l'Animation, quant à eux, n'en ont pas bénéficié, aussi bien en 2022 qu'en 2023.

Nous avons interpellé à de nombreuses reprises les services des Ressources Humaines, mais à ce jour cette problématique demeure, créant, de fait, une forte incompréhension et de la déception chez les personnels concernés.

Par ailleurs, nous avons appris, lors d'une récente réunion sur la refonte de l'accord cadre relatif au temps de travail, qu'il est envisagé de proratiser les trois jours de sujétions particulières au regard des absences des agents.

Pour notre syndicat, cette mesure serait inacceptable et irait à l'encontre même de la décision prise en Comité Technique, le 27 octobre 2022, de ne pas retenir la proratisation de ces jours.

Nous savons que vous êtes particulièrement attentif à ce que ces agents puissent exercer leurs missions, au service des enfants et de leurs familles, dans de bonnes conditions.

Nous ne souhaiterions pas que ces derniers puissent penser que vos engagements n'ont pas été complètement honorés.

Aussi, nous vous demandons d'intervenir auprès des services compétents afin de régulariser cette situation.

Veillez agréer, Monsieur le Maire de la ville de Nice, nos salutations respectueuses.

PO/ Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général

Hugues JEFFREDO